

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

22 MAI 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Reprise de concessions au
cimetière ancien**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 26 mai 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 23 mai 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 26 mai 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 15 mai deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame TÉA à Madame de CIDRAC
Madame LANGE à Madame BOUTIN

Secrétaire de séance :

Monsieur BATTISTELLI

N° DE DOSSIER : 14 D 05

OBJET : REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE ANCIEN

RAPPORTEUR : Madame CERIGHELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est dotée de deux cimetières. Le cimetière ancien situé rue d'Alger datant de 1826 et le nouveau cimetière situé rue Turgot créé en 1887.

Depuis plusieurs années, la Ville a entrepris un recensement des tombes abandonnées au sein du cimetière ancien en raison des risques qu'elles représentent pour la sécurité ou la salubrité publique, ainsi que dans un souci de bonne gestion des concessions.

La procédure de reprise de concessions nécessite deux constatations successives d'abandon à trois années d'intervalle. A l'issue de celles-ci, le Conseil Municipal est invité à se prononcer définitivement sur le principe de la reprise des concessions dont l'abandon a été constaté.

Suite au vote de l'assemblée délibérante, la procédure prévoit que le Maire prononce la reprise des terrains par arrêté pour chacune des concessions visées. Les restes des personnes inhumées sont déposés dans l'ossuaire. La Ville devient propriétaire de plein droit des concessions concernées ainsi que des monuments encore présents. Les emplacements libérés peuvent à nouveau être concédés. Les monuments peuvent être revendus ou détruits en fonction de leur état et s'ils présentent un état de péril imminent.

Les concessions de l'ancien cimetière ont fait l'objet d'un examen débouchant sur une procédure de reprise eu égard à leur état d'abandon et de dangerosité de certaines d'entre-elles. Conformément aux dispositions de l'article L. 2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a avisé les familles concernées et dressé un premier procès-verbal de constat d'abandon en date du 24 septembre 2010. Une copie de ce procès-verbal a été notifiée aux familles, publiée par voie d'affichage à l'Hôtel de Ville, au Centre Administratif, aux portes des deux cimetières et adressée aux représentants de l'État.

En application de l'article L. 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, trois ans après cette première démarche, un nouveau procès-verbal a été dressé le 24 septembre 2013 pour 50 concessions et a fait l'objet des mêmes mesures de publicité.

Les deux procès-verbaux de constatation ayant été dressés conformément aux dispositions précédemment citées, le Conseil Municipal doit se prononcer définitivement sur le principe de la reprise des concessions.

Parmi les 50 concessions visées par cette procédure, six comprennent une chapelle et cinq des monuments remarquables. Ces concessions pourront être cédées à un repreneur s'engageant à effectuer les travaux de restauration adéquats.

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer définitivement en état d'abandon les concessions reprises dans le tableau annexé à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à reprendre ces concessions au nom de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et à les remettre en état pour procéder à de nouvelles inhumations.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

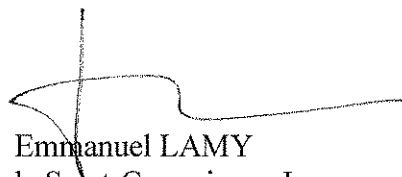
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DÉCLARE définitivement en état d'abandon les concessions reprises dans le tableau annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à reprendre ces concessions au nom de la Ville de Saint-Germain-en-Laye et à les remettre en état pour procéder à de nouvelles inhumations.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuel Lamy', is written over a vertical line. The signature is fluid and extends to the right.

Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Tombes retenues dans la procédure de reprise des concessions en l'état d'abandon

Commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ANCIEN CIMETIERE

- 1- Sépulture FAMILLE TAINURIER et LEUR FILLE, N° 799 A du 26/06/1915, carré B, tombe 52
- 2- Sépulture FAMILLE DUCOUP-PIROUX-ESPICH, N° 1123 A du 21/02/1926, carré C, tombe 152
- 3- Sépulture FAMILLE MARCHANT-CLOTTE, N° 211 A du 11/11/1899, carré C, tombe 249
- 4- Sépulture FAMILLE HERVOT, N° 135 A du 16/05/1895, carré C, tombe 263
- 5- Sépulture FAMILLE CABASSE-GIRAUD-SIELLE-WINCKELL, N° 718 A du 13/06/1881, carré D, tombe 26
- 6- Sépulture FAMILLE CORDIER-FREMONT, N° 275 A du 25/11/1902, carré E, tombe 4
- 7- Sépulture FAMILLE COURTOIS, N° 1035 A du 23/06/1923, carré G, tombe 14
- 8- Sépulture FAMILLE BRUNET, N° 1200 A du 14/12/1929, carré G, tombe 60
- 9- Sépulture FAMILLE COUDERC-COUTTE-FRADET-LIGUON-JOURDAIN, N° 1202 A du 14/12/1929, carré G, tombe 77
- 10- Sépulture FAMILLE GRANERIC-DAPROTIC, N° 81 A du 29/11/1892, carré G, tombe 110
- 11- Sépulture FAMILLE BERTRAND-DESFORGES, N° 472 A du 15/02/1862, carré G, tombe 213
- 12- Sépulture FAMILLE JOB-SABATIER, N° 134 A du 14/05/1895, carré H, tombe 35
- 13- Sépulture FAMILLE JOUBERT-FOURRE, N° 166 A du 09/09/1896, carré H, tombe 40
- 14- Sépulture FAMILLE TREMBLET-LEMONNIER-CRAUSER, N° 205 A du 02/08/1899, carré H, tombe 67
- 15- Sépulture FAMILLE LANGBEIN-MEINVILLE, N° 206 A du 10/08/1899, carré H, tombe 72
- 16- Sépulture FAMILLE LORMELET-THIBOUST, N° 204 A du 27/07/1899, carré H, tombe 82
- 17- Sépulture FAMILLE LEVEQUE-MICHELIN, N° 1180 A du 20/04/1929, carré H, tombe 105
- 18- Sépulture FAMILLE GUILLEMARD-DRANCY, N° 475 A du 25/01/1911, carré I, tombe 20
- 19- Sépulture FAMILLE CLOUARD-AILELRY, N° 216 G du DE 1932, carré I, tombe 24
- 20- Sépulture FAMILLE MILLOT-GAILLARD, N° 251 G du 20/04/1934, carré I, tombe 118
- 21- Sépulture JOUY/BAIN DE BOUDONVILLE, N° 289 A du 05/09/1846, carré I, tombe 174
- 22- Sépulture FAMILLE MAIRESEBILE, N° 193 A du 27/06/1898, carré K, tombe 4
- 23- Sépulture FAMILLE ROSSE, N° 983 A du 20/02/1886, carré K, tombe 44
- 24- Sépulture FAMILLE FEART-SALANSON-GIO, N° 764 A du 20/08/1883, carré K, tombe 48
- 25- Sépulture FAMILLE DETAPE, N° 940 A du 29/03/1920, carré K, tombe 86
- 26- Sépulture FAMILLE BIRGHOFFER-BOULAY, N° 546 G du 20/11/1945, carré L, tombe 11
- 27- Sépulture FAMILLE DELBECQUE-MAUGY, N° 449 G du 20/03/1943, carré L, tombe 20
- 28- Sépulture FAMILLE PRAT-FERNEY, N° 1094 A du 25/09/1924, carré L, tombe 73
- 29- Sépulture FAMILLE VIDAL-SEBILLE-BEDEAU-MARTHEY, N° 833 G du 20/01/1957, carré M, tombe 63
- 30- Sépulture FAMILLE CHAMBERS, N° 1120 A du 19/02/1926, carré M, tombe 93
- 31- Sépulture FAMILLE de PARSEVAL, N° 1104 A du 20/05/1925, carré M, tombe 103
- 32- Sépulture FAMILLE FONTAINE-CECCALDI-HOUBLOUP, N° 37 G du 20/05/1926, carré M, tombe 107
- 33- Sépulture FAMILLE VERGNAULT-RENAUDIN, N° 13 G du 20/04/1923, carré M, tombe 129

- 34- Sépulture FAMILLE LASCOMBES-CAMENTRON, N° 1113 A du 20/11/1925, carré M, tombe 134
- 35- Sépulture FAMILLE PRIEUR-MISS, N° 194 A du 30/05/1840, carré MB, tombe 35
- 36- Sépulture FAMILLE FRERION-FAUDOT, N° 892 G du 20/01/1959, carré MB, tombe 140
- 37- Sépulture FAMILLE de MANNOURY de CROISILLER, N° 485 A du 12/06/1863, carré MC, tombe 76
- 38- Sépulture FAMILLE ARLIN-CHALOPIN-MAGUET-CUSSAC-DUBOIS, N° 416 A du 16/06/1858, carré MC, tombe 102
- 39- Sépulture FAMILLE GRANDIN-GAUTHIERET-GAUTHROT, N° 420 A et 588 A du 25/12/1858 et 30/01/1873, carré MC, tombe 138
- 40- Sépulture FAMILLE VILLARD-BRICOURT-CHARLES, N° 613 A du 13/11/1874, carré MC, tombe 152
- 41- Sépulture FAMILLE FEUILLATTRE-MARILLIER, N° 144 G du 20/07/1929, carré N, tombe 9
- 42- Sépulture FAMILLE LANDSMANN-STEPHAN, N° 906 A du 31/07/1919, carré N, tombe 27
- 43- Sépulture FAMILLE DENIS-CHALLERIE-GUILLEUX, N° 220 A du 29/03/1900, carré N, tombe 61
- 44- Sépulture FAMILLE LEMAITRE, N° 1116 A du 20/12/1925, carré N, tombe 100
- 45- Sépulture FAMILLE BONITEAU-BINOT DE VILLIERS, N° 621 A du 01/07/1875, carré P, tombe 111
- 46- Sépulture FAMILLE JOUAN, N° 1052 A du 12/01/1924, carré Q, tombe 128
- 47- Sépulture FAMILLE CHAUVEL, N° 232 A du 22/08/1842, carré R, tombe 23
- 48- Sépulture FAMILLE COSSE, N° 821 A du 25/07/1916, carré R, tombe 51
- 49- Sépulture FAMILLE DUFAUD DE LAGRANDEMAISON, N° 315 A du 16/05/1904, carré S, tombe 2
- 50- Sépulture FAMILLE GREENE, N° 1024 A du 09/02/1923, carré S, tombe 30